

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 août 2019

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois de septembre 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

En août 2019, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une baisse du cours moyen du pétrole brut Brent qui passe de 64,56 \$ le baril à 58,80 \$, soit -8,9 %, dans un contexte de tension croissante au Moyen-Orient et de crainte sur la santé de l'économie mondiale ;
- une baisse également des cotations de l'essence (-6,5 %) et du diesel (-4,3 %) liée à une diminution de la demande ;
- une baisse du cours moyen du butane (-6 %) en raison des importations et des niveaux de stock qui demeurent élevés ;
- une très légère baisse de la parité euro/dollar (-0,9 %). Un euro vaut 1,1148 dollar en septembre contre 1,1255 dollar en août.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix maximum suivants, **à compter du 1^{er} septembre 2019 à zéro heure** :

- Supercarburant sans plomb : 1,49 €/L soit -5 cts/L par rapport à août 2019 (1,54 €/L).
- Gazole routier : 1,29 €/L soit -3 cts/L par rapport à août 2019 (1,32 €/L).
- Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 18,34 € soit -26 cts par rapport à août 2019 (18,60 €).

Pour rappel, les évolutions récentes des prix des produits pétroliers sont les suivantes :

	1 mois (août/septembre)	3 mois (juin/septembre)	6 mois (mars/septembre)
Supercarburant sans plomb	-3,25 %	-4,49 %	8,76 %
Gazole routier	-2,27 %	-7,19 %	-0,77 %
Gaz	-1,40 %	-7,65 %	-14,70 %

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en août 2019 est de 1,50 €/L pour le supercarburant sans plomb et de 1,42 €/L pour le gazole routier.